

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

171-172 | 2004

Musique et anthropologie

Glossaire

Termes ethnomusicologiques et termes organologiques



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/24959>

DOI : 10.4000/lhomme.24959

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2004

Pagination : 409-419

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

« Glossaire », *L'Homme* [En ligne], 171-172 | 2004, mis en ligne le 01 janvier 2006, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/24959> ; DOI : 10.4000/lhomme.24959

Termes ethnomusicologiques et termes organologiques *

ADDITIF (rythme)

Qualifie un système qui procède par succession de groupements différents s'ajoutant sans être obligatoirement prévisibles. Ainsi un cycle à 9 temps est construit, par exemple, par ajouts de 2+3+2+2 et non par division de neuf par trois (9/3), qui relèverait du système divisif*.

⟷ DIVISIF (rythme).

Aérophone

→ Classification organologique.

* Établies, définies et vérifiées par des collaborateurs à ce numéro ainsi que par des membres du Laboratoire d'ethnomusicologie du Musée de l'Homme, les entrées ethnomusicologiques du glossaire ont toutefois été choisies, retenues et mises en page par la Rédaction de *L'Homme*, tout comme les entrées organologiques mais qui, composées ci-dessous en bas de casse (exemple: **Aérophone**, à la différence des entrées ethnomusicologiques composées en petites capitales, exemple: **ANTIPHONIE**) et insérées à leur place alphabétique, sont dues, quant à elles, à Monique Brandily.

Ont été privilégiés, bien sûr, les termes figurant dans les articles présentés dans cette publication, et ajoutés ceux couramment utilisés en ethnomusicologie lorsqu'ils sont propres à la discipline ou bien employés dans un autre sens qu'en musicologie classique.

Les mots suivis d'un astérisque (*) apparaissant dans une définition, renvoient à des entrées particulières du glossaire; ceux précédés d'une flèche (→) en fin d'article signalent les corrélats [lesquels sont séparés, lorsqu'ils sont multiples, par un losange (◊)]; ceux précédés d'une double flèche (⟷) indiquent les antonymes; les « puces » (•) placée en début de ligne appellent des références bibliographiques.

AKSAK (rythme)

Système rythmique bichrone caractérisé par l'usage de deux unités de durée – une brève et une longue – dont la brève vaut non pas la moitié mais les deux tiers de la longue. Exemple: si la brève est représentée par une croche, la longue le sera par une croche pointée. Ces valeurs inégales sont regroupées en mesures binaires ou ternaires, simples ou composées, qui se répètent de manière cyclique et sont généralement liées à la danse.

- Formulation établie par Constantin Brailoiu, « Le rythme aksak », *Revue de musicologie*, 1951 : 5-42 (republié in Constantin Brailoiu, *Problèmes d'ethnomusicologie*, textes réunis et préfacés par Gilbert Rouget, Genève, Minkoff Reprint, 1973 : 301-340).

AMBITUS

Étendue définie par l'écart entre le son le plus grave et le son le plus aigu d'une mélodie.

Anche

Languette élastique mise en vibration par l'insufflation et dont les mouvements ouvrent et obturent de façon périodique l'accès du flux d'air au tuyau sonore. Quand elle est découpée dans la paroi elle-même, elle est dite idio-glotte* ; quand elle est rapportée et faite éventuellement d'une matière différente, on la dit hétéroglotte*. Trois catégories: *anches libres*, *anches battantes*, *anches lippales*.

Anches libres : la partie vibrante, légèrement plus petite que la fenêtre, passe de part et d'autre de celle-ci (exemples : harmonica, accordéon, orgue à bouche).

Anches battantes : l'orifice est fermé à chaque période et le flux d'air est donc intermittent. Elles peuvent être simples (exemples : clarinette*, saxophone) ou doubles (exemple : hautbois*).

Anches lippales ou membraneuses ou naturelles : ce sont les lèvres du musicien qui font office d'une anche double en vibrant lorsqu'il insuffle l'instrument (exemples : trompe* et trompette).

ANTIPHONIE

Procédé d'exécution responsorial* faisant intervenir deux chœurs.

—> RESPONSORIAL.

Arc musical

Une corde tendue sur un support flexible et courbe, muni ou non de résonateurs. Dans les arcs-en-bouche, c'est la bouche du musicien qui sert de résonateur (exemple : *chipandani*). La corde, parfois divisée en deux segments, est frappée, frottée ou pincée. Quand plusieurs arcs sont réunis dans un résonateur unique l'instrument est nommé « pluriarc ».

—> **Cordophone** (classification organologique*).

Bourdon

Dans une musique polyphonique*, partie tenue sur un son continu ou intermittent, sur un ou deux degrés voisins (bourdon oscillant) ; dans un registre souvent grave.

Bruiteur

Accessoire sonore qui contribue à la coloration ou à l'indétermination du son principal émis par l'instrument (exemples : plaques et anneaux métalliques fixés sur les manches des harpes arquées). Ne pas confondre avec résonateur.

Canon

Procédé polyphonique* caractérisé par la répétition stricte d'une mélodie selon un décalage temporel constant.

Cantillation

Déclamation d'un texte souvent religieux. Proche de la psalmodie*.

Cent

Unité de mesure des intervalles (1200 cents = une octave ; 1 cent = un centième de demi-ton tempéré).

Chromatisme

Progression par demi-tons dans la musique tonale ou par micro-intervalles dans différentes musiques traditionnelles.

Cithare

Le plan des cordes, pincées ou frappées, dans de rares cas frottées (exemples : certains psaltérisons), est parallèle au support qui ne comporte pas de manche et qui peut être de formes très diverses : en radeau, en cuvette, tubulaire, sur bâton, trapézoïdal.

—> **Cordophone** (classification organologique*) ◊ *Kanoun* ◊ *Qin*.

Clarinette

Caractérisée par une anche* simple battante et un tuyau de perce cylindrique (quelques instruments font exception à ce dernier critère). Les clarinettes traditionnelles sont terminales ou traversières et leur anche est souvent de type idioglotte*. Un certain nombre d'entre elles sont polycalamas *i. e.* à plusieurs tuyaux dont l'un peut être à son fixe et constitue un bourdon. Depuis l'Antiquité on connaît de nombreux exemples de clarinettes-doubles mais il existe aussi des clarinettes triples comme les *launeddas* en Sardaigne.

—> **Aérophone** (classification organologique*).

Classification organologique

La classification la plus utilisée en ethnomusicologie se réfère pour l'essentiel à celle de Erich M. von Hornbostel & Curt Sachs. Le critère principal sur laquelle elle est fondée est le matériau dont la vibration génère le son et qui détermine un clivage de premier niveau en quatre classes :

I – **Idiophones** : la matière de l'instrument lui-même, grâce à son caractère solide et élastique, produit le son sans avoir recours à des membranes ou à des cordes tendues. Exemples : cloches*, gongs*, xylophones*, lamellophones*, etc.

II – **Membranophones** : le son est engendré par la vibration de membranes tendues. Exemples : tambours*.

III – **Cordophones** : une ou plusieurs cordes tendues entre deux points fixes. Exemples : cithares*, luths*, lyres*, harpes*, etc.

IV – **Aérophones** : l'élément vibrant est un volume d'air généralement confiné dans l'instrument muni ou non d'une anche* (à l'exception de quelques instruments dits « à air libre » qui font vibrer l'air ambiant comme le rhombe*). Exemples : flûtes*, clarinettes*, trompes*, etc.

V – **Instruments à ondes électriques** : cette cinquième classe doit être ajoutée pour inclure les instruments modernes.

Cette classification est régie par le système décimal qui permet d'introduire des subdivisions

aussi nombreuses que nécessaires prenant en compte des critères relatifs aux particularités de facture et aux modes de mise en vibration.

- Erich M. von Hornbostel & Curt Sachs, « Systematik der Musikinstrumente », *Zeitschrift für Ethnologie*, 1914, XLVI : 553-590. Traduction anglaise et notes de A. Baines & K. Wachsmann : « Classification of Musical Instruments », *The Galpin Society Journal*, Londres, XIV/3, march 1961 : 3-29. Republié in Helen Myers (ed.) : *Ethnomusicology. An Introduction*, « The New Grove Handbooks in Music », London, The Macmillan Press Ltd, 1992 : 444-461. [Voir aussi l'entrée « Classification », *The New Grove Dictionary of Musical Instruments* (edited by Stanley Sadie), London, Macmillan Press Ltd., 1984 (3 volumes).]
- Margaret J. Kartomi, *On Concepts and Classification of Musical Instruments*. Chicago, The University of Chicago Press, 1990 (« Chicago Studies in Ethnomusicology »).

Cloche

Objets de formes très diverses mais toujours concaves. On les met en vibration en les frappant à leur périphérie (à l'inverse des gongs* frappés au centre) au moyen d'un battant qui est soit interne soit externe. Les dimensions sont aussi variées que les formes et vont de la petite clochette à l'instrument monumental qui peut peser plusieurs tonnes. Les matériaux principalement utilisés sont les métaux (cuivre, fer, bronze, etc.) et le bois. Quelques exemplaires connus en porcelaine (Asie) ou en ivoire (Afrique) sont exceptionnels.

—> Idiophone (classification organologique*).

Conque

—> Aérophone (classification organologique*) ◊ Trompe.

CONTREPOINT

Principe de superposition de deux ou plusieurs parties vocales et/ou instrumentales dont les lignes mélodiques sont à la fois distinctes et interdépendantes. Ces parties sont hiérarchisées ou non et souvent rythmiquement différenciées.

Cordophone

—> Classification organologique.

Cymbales

Deux disques métalliques concaves sont entrechoqués l'un contre l'autre (concussion). Probablement d'origine asiatique, faites de bronze, elles sont attestées en Inde dès le

III^e millénaire avant notre ère. Elles restent largement répandues dans les musiques traditionnelles d'Asie. Exemples : *châp* en Thaïlande et au Viêt-Nam où les petites cymbales de funérailles *châp bat* sont faites dans un alliage de cuivre et d'argent. Les cymbales d'orchestre modernes sont généralement composées d'un alliage de cuivre et d'étain suivant une proportion de 80% - 20%. Certaines d'entre elles sont placées sur un pied ou suspendues à la manière des gongs*.

—> Idiophone (classification organologique*).

DASTGAH

Système modal en Iran et en Azerbaïdjan basé sur la notion de *maqam**.

DEGRÉ

Élément constitutif d'une échelle* des hauteurs.

DIPHONIQUE (chant)

Émission simultanée d'un son fondamental en bourdon* et d'une mélodie constituée de certains de ses harmoniques* sélectionnés par le chanteur.

DIVISIF (rythme)

Qualifie un système dont les segments rythmiques (unités de durée ou mesures) se construisent par division ou par multiplication de leurs éléments.

<—> ADDITIF (rythme).

DYNAMIQUE

Rapports de volumes sonores dans un énoncé musical. On peut mesurer la dynamique en décibels ou la décrire de manière qualitative.

ENFANTIN (rythme)

Qualifie un système mesuré binaire dont les séries s'imposent au texte versifié chanté, récité ou scandé. Le plus souvent, la série de huit unités de temps concerne un nombre de syllabes variable, huit, six ou quatre (catalectique ou non).

- Formulation établie par Constantin Brailoiu, « Le rythme enfantin », in *Les Colloques de Wégimont*, Paris, Bruxelles, Elsevier, 1956 : 5-37. (Version très légèrement remaniée et republiée sous le titre « La rythmique enfantine. Notions liminaires », in Constantin Brailoiu, *Problèmes d'ethnomusicologie*, textes réunis et préfacés par Gilbert Rouget, Genève, Minkoff Reprint, 1973 : 265-299).

ÉCHELLE

Ensemble des hauteurs utilisées dans une mélodie. Elle est caractérisée par le nombre de degrés compris dans une octave et par l'intervalle qui sépare chacun des degrés. Selon le nombre de degrés de l'échelle, on appose les préfixes bi-, tri-, tétra-, penta-, hexa-, hepta-, à « *-tonique* », « *-phonique* ». Pour certains chercheurs, l'emploi du suffixe *-tonique* renvoie à un système, alors que celui de *-phonique* renvoie au simple décompte des hauteurs. Ajoutées à la fin ou au début de ces caractérisations des échelles, des précisions peuvent aussi être données concernant certains types d'intervalles utilisés : hémitonique ou anhémitonique qualifient des échelles respectivement avec et sans demitons ; le préfixe équi- indique l'égalité des intervalles à l'intérieur de l'échelle.

ÉQUI-, PENTAPHONIQUE, PENTATONIQUE, HEPTAPHONIQUE, HEPTATONIQUE, etc.

—> ÉCHELLE.

FAUSSET (voix de)

Émission dans le registre aigu obtenue par un geste phonatoire particulier agissant à la fois sur la tension et l'allongement des cordes vocales (qui fonctionnent comme une anche* double) et sur la forme et le volume des cavités servant de résonateurs. L'alternance rapide entre ce registre (dit aussi « voix de tête ») et celui dit « voix de poitrine » caractérise la technique du jodel* (ou yodel*).

Flûte

L'air projeté contre une arête, vive ou en biseau, est confiné dans l'instrument. Le corps peut en être constitué d'un tuyau simple ou comportant divers aménagements : trous de jeu, bec, etc. Selon l'endroit où se situe l'insufflation, les flûtes sont dites terminales ou traversières. Le récipient où l'air vibrant est confiné peut être en matériaux très variés. La forme est également diversifiée. Exemples : les flûtes globulaires présentes dans de nombreuses traditions.

—> **Aérophone** (classification organologique*).

Flûte polycalame

Elle comporte plusieurs tuyaux. Exemple : syrinx ou flûte de Pan.

—> **Aérophone** (classification organologique*).

FONDAMENTAL

—> HARMONIQUES.

FORMANTS

Fréquences renforcées généralement par la dimension et la forme de résonateurs qui ont donc une influence sur le timbre* du son émis par la voix ou par l'instrument.

GLISSANDO

Il parcourt le *continuum* sonore sans le découper en unités discrètes ; en cela il se distingue du chromatisme.

GIUSTO SYLLABIQUE

Qualifie un système rythmique étroitement lié à la métrique poétique : les deux valeurs de durées, brève et longue, sont dans un rapport de simple au double ; constitués de deux ou trois de ces durées, les groupes rythmiques se succèdent librement.

- Formulation établie par Constantin Brailoiu, « Le *giusto* syllabique. Un système rythmique populaire roumain », *Annuario musical*, 1951, VII : 117-158 (version revue et corrigée de l'étude parue en 1948 ; republiée in Constantin Brailoiu, *Problèmes d'ethnomusicologie*, textes réunis et préfacés par Gilbert Rouget, Genève, Minkoff Reprint, 1973 : 151-194).

Gong

Disque en métal qui porte, en général, une protubérance centrale et dont les bords sont légèrement repliés. On le met en vibration en le frappant à l'aide de mailloches dans la partie centrale (à la différence des cloches* qui sont frappées à leur périphérie). Les gongs, de tailles diverses, sont largement utilisés dans les musiques d'Asie et d'Indonésie (exemple : dans les *gamelans*) souvent en ensembles disposés sur des supports verticaux ou horizontaux.

—> **Idiophone** (classification organologique*).

Grelot

Objet creux sphérique ou de forme proche de la sphère. Le plus souvent en métal il en existe aussi en matériaux végétaux. Lorsqu'il est secoué l'objet placé à l'intérieur (bille, perle, cailloux, etc.) le fait résonner en heurtant la paroi qui est fendue ou percée de trous. Il produit un bruit non accordé musicalement et constitue souvent un accessoire rythmique qui

souligne les mouvements des danseurs comme le font différents hochets* ou sonnailles*.

—> **Idiophone** (classification organologique*).

Guqin

—> **Qin**.

HARMONIQUES (sons)

Série discrète de composantes d'un son périodique dont les fréquences respectives sont des multiples entiers de la fréquence la plus grave dite « fondamental ». Les composantes dont les fréquences ne sont pas des multiples entiers du fondamental ne font pas partie de la série harmonique. Elles sont nommées « partiels »*.

Harpe

Instrument à cordes pincées. Le plan défini par l'ensemble des cordes est perpendiculaire à la table. Les harpes traditionnelles ont une caisse de résonance généralement en bois recouvert de peau et de forme allongée parfois hémisphérique (exemples : harpes-fourchues). Elles comportent un manche arqué ou coudé. Les cordes (dont le nombre peut aller jusqu'à dix ou douze) sont tendues, parallèlement ou en éventail, entre le cordier (souvent fixé à la table) placé dans l'axe du manche auquel elles sont liées par des ligatures, avec ou sans chevilles. Elles sont jouées à vide.

—> **Cordophone** (classification organologique*).

Harpe-cithare

L'instrument se présente comme une cithare-sur-bâton dont les cordes (idioglottes*) soulevées par un chevalet central définissent un plan perpendiculaire au support, trait caractéristique des harpes. L'exemple le plus connu est le *mvét* qui accompagne la récitation de l'épopée du même nom dans plusieurs régions d'Afrique centrale.

—> **Cordophone** (classification organologique*).

Harpe-luth

Un chevalet vertical (à trous ou à encoches par où passent les cordes) est posé sur la table perpendiculairement à l'axe de l'instrument comme celui d'un luth*, et non pas longitudinalement comme celui d'une harpe. Dans certaines harpes-luths, les cordes sont disposées en deux séries parallèles dont les plans respectifs sont perpendiculaires à la table. L'exemple le plus connu en est la *kora* des griots d'Afrique

de l'Ouest avec ses vingt et une cordes. Actuellement, un certain nombre d'auteurs ont tendance à préférer au terme harpe-luth celui de harpe-à-chevalet ou harpe-à-pique.

—> **Cordophone** (classification organologique*).

Hautbois

Caractérisé par une anche* double et un tuyau de perce conique (sauf quelques hautbois qui sont de perce cylindrique). Dans de nombreuses cultures qui n'utilisent pas le tour, la forme générale conique est obtenue par la juxtaposition de plusieurs segments de diamètres inégaux. Exemple : en Afrique saharienne et subsaharienne. Ce sont en général des instruments de musiciens professionnels qui pratiquent la technique de la respiration circulaire*.

—> **Aérophone** (classification organologique*).

HÉMIOLE

Substitution de valeurs de durées binaires et ternaires sans changement de la pulsation de base, par exemple entre deux noires pointées et trois noires.

Hétéroglotte

—> **Anche**.

HÉTÉROPHONIE

Chanter ou jouer presque la même chose, par exemple en fonction de particularités vocales ou instrumentales, chacun gardant la liberté de s'écarter systématiquement de l'unisson. Certains chercheurs étendent le sens de ce terme à des pratiques de production sonore simultanée où chacun cherche à se démarquer des autres.

Hochet

Objet creux fermé réalisé dans des matériaux très divers et de formes multiples. Il contient des grenailles, des graines, des graviers qui bruissent en frappant la paroi lorsqu'on le secoue, ce qui le rapproche du grelot*. Dans les cas où les objets percutants sont fixés à l'extérieur du corps sonore, souvent maintenus par un filet, l'instrument est appelé hochet-sonnaïlle.

—> **Idiophone** (classification organologique*).

HOMOPHONIE

1. Du grec *homophonia*, chant à l'unisson (actuellement désigné plutôt par le terme monophonie*).

2. Différentes parties vocales ou instrumentales progressant sur le même rythme par accords successifs.

HOMORYTHMIE

Procédé selon lequel toutes les parties superposées d'une pièce musicale progressent selon le même rythme. Il s'agit d'un cas particulier de l'homophonie*.

HOQUET

Procédé qui consiste à distribuer les hauteurs d'une ligne mélodique entre plusieurs voix ou instruments, de telle manière que chaque chanteur ou musicien produise un son ou un court motif en alternance rapide avec les autres.

Idioglotte

—> Anche.

Idiophone

—> Classification organologique.

IMPROVISATION

Musique faite dans l'instant où elle est pratiquée au cours de la performance. En ceci elle se distingue de la composition, musique pensée avant d'être pratiquée, éventuellement par une personne autre que le musicien exécutant. L'improvisation – comme la composition – renvoie à des références ou des modèles, mais elle donne une place plus ou moins importante à des éléments optionnels (modules et leurs combinaisons, par exemple). L'improvisation est totalement exclue de certaines musiques rituelles qui sont l'objet d'un travail poussé de mémorisation (exemple : chants d'initiation au Bénin).

—> VARIATION.

ISOCHRONE

De même durée (à propos de valeurs de durée, d'une pulsation ou de la durée globale d'un cycle rythmique).

ISOMÉTRIQUE

De même mètre.

—> MÈTRE MUSICAL.

JODEL

—> YODEL.

Kanoun ou Qanun

Cithare* orientale à caisse plate, en bois, de forme trapézoïdale comprenant un angle droit.

Les cordes, en boyau, en métal ou en nylon, sont disposées par groupes de trois accordés à l'unisson. Leur nombre total a varié selon les époques et les régions ; actuellement il est compris entre 72 et 78. Le musicien pince les cordes à l'aide d'onglets qu'il passe à l'index de chacune de ses mains jouant à une octave l'une de l'autre. Des plaquettes pliantes placées près du cheviller permettent de hausser ou de baisser la hauteur de chaque groupe de cordes d'un quart de ton en fonction du mode* qu'on interprète.

—> **Cordophone** (classification organologique*).

Lamellophone

—> **Idiophone** (classification organologique*).

◇ *Sanza*.

LANGAGE TAMBOURINÉ

Pratiqué surtout dans les régions dont la langue présente des tons distinctifs auxquels se réfère l'expression instrumentale. Les tambours de bois* sont largement utilisés pour cet usage mais les tambours à membrane* également, éventuellement par paires. Exemple : *atumpan* ou *atukpani* des populations akan d'Afrique occidentale.

Luth

Instrument à cordes pincées tendues parallèlement à la table. La caisse de l'instrument, munie d'un manche (avec ou sans chevilles), est en bois, en calebasse ou en métal, recouverte de peau.

—> **Cordophone** (classification organologique*).

Lyre

Instrument à cordes pincées dont la caisse de résonance comporte deux montants latéraux qui supportent un joug horizontal. Les cordes, disposées parallèlement à la caisse de résonance, sont tendues entre celle-ci et le joug auquel elles sont ligaturées ou, plus rarement, chevillées. Considéré comme d'origine mésopotamienne, l'instrument y est très présent depuis le III^e millénaire avant notre ère. Instrument prestigieux dans les régions méditerranéennes au temps de l'Antiquité grecque, il en est aujourd'hui disparu. Actuellement, il reste en usage sous des formes, des noms et des dimensions différentes au sud de l'Irak, dans la péninsule arabique et en Afrique orientale, notamment en Éthiopie.

—> **Cordophone** (classification organologique*).

M_{AQAM}

—> MODE.

Mbira

—> Idiophone (classification organologique*) ◊ *Sanza*.

MÉLISMATIQUE

Adjectif dérivé de mélisme. Mélismatique désigne un procédé vocal par lequel une seule syllabe est chantée sur plusieurs degrés (exemple : chant grégorien).

<—> SYLLABIQUE.

Membranophone

—> Classification organologique.

MESURÉE (musique)

1. Musique basée sur une pulsation* régulière explicite ou implicite, fondée sur un schéma accentuel régulier, donc prévisible.

2. Fondée sur la périodicité d'une formule rythmique isochrone* constituée d'un ou plusieurs segments.

<—> NON MESURÉE (musique).

MÈTRE MUSICAL

Terme emprunté à la prosodie. Désigne le schéma (obtenu par l'analyse) de la structure d'un vers ou d'une mélodie et de ses éléments constitutifs en fonction de leur récurrence le plus souvent régulière. C'est ce qu'exprime la convention adoptée dans le solfège occidental pour la notation des musiques mesurées*. Exemples : 6/8, 3/4, 2/4, etc., qui indiquent le nombre d'unités de temps et la valeur de ces unités tout en impliquant l'accentuation. Il peut s'exprimer par des gestes, pas de danse, frappements de mains, etc., ou, dans les transcriptions, par des barres de mesure.

Mirliton

Membrane très mince (vessie de poisson, cocon d'araignée, voire papier à cigarette) mise en vibration quand le support auquel elle est fixée entre lui-même en vibration. Exemples : résonateurs de xylophones. Rarement instrument à part entière, il fait partie des accessoires sonores adjoints à d'autres instruments dont il modifie le timbre.

—> Membranophone (classification organologique*).

MODE

1. Échelle* souvent hiérarchisée, parfois combinée avec un parcours et des formules mélodiques, pouvant servir de base à l'improvisation*. Dans certaines cultures, cette combinatoire s'étend à l'utilisation d'autres procédés : ornements, notes d'appuis, etc. Historiquement, les modes étaient souvent associés à des notions telles qu'état d'esprit, saison, heure, couleur, etc. Exemples : *raga** en Inde, *maqam** au Mashrek, modes grecques. Considérés comme des archétypes et/ou des référents, les modes, lorsqu'ils existent, peuvent constituer un système classificatoire propre à chaque culture.

2. Dans la musique tonale occidentale le terme mode sert à distinguer la gamme majeure de la gamme mineure.

MONNAYAGE

Procédé consistant à subdiviser une durée quelconque en une série équivalente de valeurs plus brèves. Exemple : deux croches ou quatre double-croches remplaçant une noire.

MONODIE

Mélodie vocale ou instrumentale en solo accompagnée ou non.

MONOPHONIE

Procédé selon lequel plusieurs personnes chantent à l'unisson.

—> HOMOPHONIE.

Mrdangam (Mridangam)

—> Membranophone (classification organologique*) ◊ Tambour.

NON MESURÉE (musique)

Qualifiée par les définitions de la musique mesurée* en négatif. Pour l'essentiel, absence du retour périodique de segments égaux ou bien d'une formule rythmique isochrone. Dans de nombreuses traditions, la fin de la partie non mesurée (*taqsim**, *alap* en Inde, etc.) est marquée par l'entrée des percussions.

<—> MESURÉE (musique).

Organologie

Étude générale des instruments de musique.

—> Classification organologique.

OSTINATO

Bref motif mélodico-rythmique répété tout au long d'une pièce musicale. La combinaison de plusieurs ostinatos est appelée multi-ostinato.

PARALLÉLISME

Procédé consistant à superposer deux (ou plusieurs) parties à intervalle constant ou presque constant, l'échelle* utilisée rendant parfois nécessaires certains écarts à l'intervalle dominant.

PARTIELS

—> HARMONIQUES (sons).

PENTACORDAL

Échelle* comprenant cinq degrés* compris dans l'ambitus* d'une quinte.

PENTAPHONIQUE

—> ÉCHELLE.

PENTATONIQUE

—> ÉCHELLE.

POLYMUSIQUE

Néologisme employé pour qualifier la pratique simultanée non coordonnée de productions sonores émanant de sources différentes. Par exemple, deux orchestres jouant sur un même espace et dans un même temps des pièces différentes en s'ignorant mutuellement.

POLYPHONIE

Dans son acception la plus large, combinaison de plusieurs parties instrumentales et/ou vocales intentionnellement structurées entre elles et s'écartant de l'unisson. On distingue plusieurs procédés polyphoniques : bourdon*, contrepoint*, homophonie-2*, hétérophonie*, hoquet*, parallélisme*.

POLYRYTHMIE

Superposition de deux ou plusieurs rythmes de structures différentes et dont la battue n'est pas la même.

PSALMODIE

Style de chant à ambitus* réduit utilisé pour énoncer différents textes sacrés et en assurer la prononciation efficace.

PULSATION

Unité rythmique régulière sous-entendue. Elle est susceptible d'être exprimée par des batte-

ments de mains, de pieds, etc. La pulsation peut dans certains cas être subdivisée en valeurs binaires ou ternaires.

Qin ou guqin

Longue cithare* chinoise (environ 120 cm de long) en bois. Le fond est plat et le dessus bombé. Traditionnellement les sept cordes étaient en soie ; actuellement elles sont parfois en cuivre. Le *qin*, instrument noble attesté depuis environ 3000 ans, est l'un des plus anciens instruments de l'Extrême-Orient, dont chaque partie recèle une charge symbolique très importante. De nombreuses autres cithares asiatiques, comportant quelques différences de facture mais de types voisins, en dérivent comme, par exemple, le *koto* japonais, le *kayakum* de Corée, le *dan-tranh* vietnamien, entre autres.

—> Cordophone (classification organologique*).

Rabab (rubab, rebab, rababa)

Terme arabe désignant le plus généralement une vièle*, sauf au Moyen-Orient (Afghanistan, Pakistan, Inde du nord) où il s'agit d'un luth* et en Érythrée ainsi qu'en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) où il s'agit d'une lyre*.

—> Cordophone (classification organologique*).

RAGA

—> MODE.

RECTO TONO

Énoncé musical sur une hauteur de son constante

RESPIRATION CIRCULAIRE

Technique utilisant la cavité buccale comme réserve d'air. Le musicien maintient la pression en aspirant l'air par le nez ce qui permet d'insuffler l'instrument de façon continue. L'objectif est d'obtenir un son ininterrompu comparable à celui des instruments à réserve d'air extérieure dont les plus connus sont les cornemuses. Cette technique est la cause d'une distension des joues caractéristique chez la plupart des musiciens traditionnels qui la pratiquent.

RESPONSORIAL (alterné)

Terme général pour désigner un procédé d'exécution, le plus souvent vocal, caractérisé par l'alternance entre deux exécutants : le plus sou-

vent un ou une soliste et un chœur. L'alternance entre deux chœurs est nommée antiphonie*.

—> ANTIPHONIE.

Rhombe

Plaquette tournoyante en bois, en os ou en métal. L'un des rares aérophones dits « à air libre » parce qu'ils mettent en vibration non l'air confiné dans un tuyau mais l'air ambiant. La plaquette est percée d'un trou où passe une ficelle permettant de la faire tourner tandis qu'elle pivote simultanément sur elle-même. Attesté depuis la préhistoire, le rhombe est lié traditionnellement à des fonctions rituelles à cause des sonorités étranges qu'il produit. En Europe, il ne subsiste que comme jouet d'enfant.

—> **Aérophone** (classification organologique*).

Sanza

Jeu de languettes pincées, accordées musicalement, fixées sur des supports divers. Elles sont en métal, ou en matière végétale. C'est un instrument propre à l'Afrique où il porte des noms qui varient selon les régions. Exemples : *sanzi*, *mbira**, etc. En ethnomusicologie, ces instruments sont désignés globalement sous le terme lamellophones*.

—> **Idiophone** (classification organologique*) ◇ *Mbira*.

SONAGRAMME

Représentation graphique à l'aide d'appareils électro-acoustiques (exemple : sonographe) du spectre du son analysé. Elle fait apparaître les harmoniques*, les formants* et les transitoires*, ainsi que les durées, les hauteurs et les timbres*.

Sonnailles

Objets en matières diverses (végétaux, métal, etc.) qui s'entrechoquent pour produire des « grappes » de sons. Ce sont des accessoires annexés à différents instruments ou attachés au corps des danseurs comme certains hochets*.

—> **Idiophones** (classification organologique*).

SYLLABIQUE

Procédé dans lequel chaque syllabe correspond à un degré* de la mélodie.

<—> MÉLISMATIQUE.

Tabla

Instrument de l'Inde composé d'un tambour* et d'une timbale* appariés.

—> **Membranophone** (classification organologique*) ◇ **Timbale**.

TAKSIM ou TAQSIM

Prélude instrumental non mesuré dans le monde turco-arabe.

—> **NON MESURÉ** (musique).

Tambour

Le son est produit par la mise en vibration de membranes fortement tendues sur des corps de résonance de formes complexes et très diversifiées qui amplifient et modifient le son initial. Divers accessoires peuvent s'y ajouter : bruiteurs*, miriltons*, pastilles de goudron alourdissant la peau, cordelettes tendues tout contre la membrane (timbres*) qui grésillent quand celle-ci vibre (exemples : nombreux tambours sur cadre). Quelques critères usuels permettent d'opérer des distinctions à l'intérieur de ce foisonnement d'instruments :

1. Le nombre de peaux, une seule (exemple : *darbouka*) ou deux (exemple : *mrdangam*) sur un seul corps. Ce nombre de peaux à la disposition du tambourinaire peut être augmenté grâce au regroupement de plusieurs corps juxtaposés, trois, quatre ou davantage, liés entre eux ou non. Le cas de figure le plus fréquent est la paire. On considère assez généralement que, dans ces coupages, l'un des instruments est la voix masculine et l'autre la voix féminine.
2. La forme du corps (tubulaire, en gobelet, en sablier, etc.) et la matière qui le compose (bois, poterie, etc.).
3. Le mode d'attache des peaux (lacées, collées, clouées, etc.).
4. Le mode de frappe quand on le connaît (à mains nues, à l'aide de bates diverses).

—> **Membranophone** (classification organologique*).

Tambour à friction

La mise en vibration de la membrane se fait par frottement soit direct, soit au moyen de dispositifs variés. Exemple : *kwita* ou *pwita* d'Afrique centrale.

—> **Membranophone** (classification organologique*).

Tambour à tension variable

Le corps du tambour plus large aux extrémités qu'en sa partie médiane laisse suffisamment de jeu au laçage assurant la tension de la peau pour

qu'il soit possible, en le serrant, de modifier la tension de l'ensemble et la hauteur du son. Exemples : *kotsuzumi* (Japon), *tama* (Afrique occidentale).

—> **Membranophone** (classification organologique*).

Tambour de bois

C'est le corps de l'instrument lui-même, souvent de grande taille, qui est frappé. Parfois nommé tambour à lèvres ou tambour à fente l'amincissement de l'un des côtés de l'ouverture permet d'obtenir deux sons de hauteurs différentes. Ce sont les instruments privilégiés des langages tambourinés*. Certains de ces tambours, nommés tambours xylophones, permettent d'obtenir plus de deux hauteurs de son grâce à la présence de lames ménagées dans la paroi de bois ou de bambou. Exemple : *keñde* des Kissi d'Afrique occidentale.

—> **Idiophone** (classification organologique*).

Tambour de bronze

La caisse en métal ne porte pas de membrane, elle est frappée directement. L'instrument, attesté dès avant notre ère, est en usage en Asie et en Indonésie, parfois en ensembles pouvant atteindre seize instruments. Exemple : *hpà-si* des Karen de Birmanie.

—> **Idiophone** (classification organologique*).

Tambour d'eau

Une demi-alebasse hémisphérique retournée sur un plan d'eau est frappée avec des baguettes ou des battes dont l'extrémité est rembourrée. Depuis quelques années on les voit fréquemment remplacées par des tongs. En Afrique occidentale certains sont jumelés et accordés. La hauteur du son étant fonction de la dimension des alebasses.

—> **Idiophone** (classification organologique*).

Tambour sur cadre

Le plus souvent à une seule membrane tendue sur un cadre, souvent circulaire, muni ou non de cymbalettes. Le critère adopté pour qualifier un instrument : tambour sur cadre, et non tubulaire, est que la profondeur soit inférieure au rayon. Certains sont à deux peaux et de forme carrée ou encore circulaire ou octogonale (attestés dans différents écrits du X^e siècle, ils subsistent dans quelques régions : Maroc, Algérie, Irak, etc.).

—> **Membranophone** (classification organologique*).

TÉTTRACORDAL

Échelle* comprenant quatre degrés* compris dans l'ambitus* d'une quarte.

TÉTTRAPHONIQUE

—> ÉCHELLE.

TÉTTRATONIQUE

—> ÉCHELLE.

Timbale

Une seule membrane tendue sur un corps de résonance fermé, de forme hémisphérique ou ovoïde, en bois, enalebasse, en poterie ou en métal. Jouées par paires et associées à de longues trompes elles font souvent partie des orchestres de cour, notamment dans la zone sahélo-soudanaise.

—> **Membranophone** (classification organologique*).

TIMBRE

1. S'applique à un son vocal ou instrumental, en se référant à son aspect qualitatif de façon littéraire et subjective. On parle par exemple d'un timbre *chaud, blanc, clair, voilé, etc.* Une approche plus objective est maintenant rendue possible au moyen d'appareils de laboratoire capables d'analyser les caractéristiques physiques d'un son.

2. S'appliquant à la facture instrumentale, désigne un accessoire musical : une ou deux fines cordelettes, fixées tout contre une membrane, qui émettent une sorte de grésillement quand cette membrane entre en vibration et génèrent un son plus ou moins nasillard. C'est un procédé fréquemment utilisé sur différents types de tambours, notamment des tambours sur cadre*.

TRANSCRIPTION

Représentation visuelle des éléments sonores d'une musique et de leur organisation à des fins d'analyse. Ces représentations prennent des formes diverses : notations sur portée avec quelques aménagements, tablatures, chiffrage, graphiques réalisées par divers appareils d'analyse du son (exemple : sonagramme*), etc. Il est parfois nécessaire d'inventer des graphies particulières adaptées à la représentation de systèmes musicaux spécifiques. Ces notations, même celles qui sont sur portée, n'ont pas le même objectif que les partitions de musique occidentale destinées avant tout à la lecture rapide et à l'exécution.

TRANSITOIRES

Brefs phénomènes sonores liés à l'attaque et à l'extinction des sons. Ils sont chargés d'une information considérable. Sur un sonagramme* ils permettent, à eux seuls, de différencier les instruments émetteurs indépendamment du spectre.

TRICORDAL

Échelle* comprenant trois degrés* compris dans l'ambitus* d'une tierce.

Trompe

Tuyaux de formes complexes. L'accès du flux d'air passe par les lèvres de l'exécutant (anche lippale*) qui vibrent et jouent le rôle d'une anche double*). Les trompes sont dites traversières ou terminales selon l'emplacement de l'embouchure (aménagée ou non). Leurs dimensions peuvent varier d'une longueur de quelques centimètres à plusieurs mètres. Exemples : les trompes télescopiques en métal des orchestres de cour soudanais ou des moines tibétains, les trompes d'écorce de la tradition suisse. La diversité des matériaux utilisés est remarquable. En plus du métal et de l'écorce déjà mentionnés, on en trouve en ivoire, en bois, en cornes. Elles sont souvent anthropomorphes. Les conques*, faites dans une grosse coquille, font partie de la famille des trompes.

—> **Aérophone** (classification organologique*).

TUILAGE

Se produit dans une exécution alternée quand le second énoncé commence avant que le premier ne soit achevé. La fin de l'un est donc recouverte par le début de l'autre. Ce chevauchement souvent très bref est parfois prolongé jusqu'à constituer une polyphonie* élémentaire.

VARIATION

Procédé de construction d'une pièce musicale selon lequel un thème ou un module est sans cesse transformé, tout en restant reconnaissable.

—> **IMPROVISATION.**

Vièle

Le corps, qui peut être identique à celui d'un luth*, est équipé de cordes mises en vibration

par le frottement d'un archet, dans le cas le plus général (la *vielle-à-roue* est un cas particulier de vièle). En Afrique, notamment, les vièles comportent souvent une seule corde écartée de la table par un chevalet qui y est posé sans fixation. En Asie du Sud-Est, dans certaines petites vièles à deux cordes, la mèche de l'archet est passée entre les deux cordes. Exemple : *pan hu* ou *banhu* (Viêt-Nam). En Asie du Sud certaines vièles comportent des cordes sympathiques que l'on ne touche pas avec l'archet et qui vibrent quand la corde mélodique, à laquelle chacune d'elles correspond, entre elle-même en vibration. Exemple : *sârangi* (Inde du Nord).

—> **Cordophone** (classification organologique*).

Xylophone

Le son est produit par des lames de bois mises en vibration par frappement (y font exception quelques exemples asiatiques comportant des bambous semi-cylindriques au lieu de lames). Les lames peuvent être simplement posées sur une fosse creusée dans le sol ou sur les jambes du musicien mais, dans la majorité des cas, la facture de l'instrument relève d'une technique très sophistiquée. Les procédés de réglage des hauteurs et des timbres sont multiples : choix des matériaux, profil des lames, épaisseur, charge de cire pour modifier les hauteurs, résonateurs enalebasse de formes variées, fixation plus ou moins rigide sur des cadres très élaborés, etc. Ces instruments complexes sont parfois réservés à des musiciens professionnels castés. Exemples : les *bala* joués en ensembles de trois instruments des griots malinkés.

—> **Idiophone** (classification organologique*).

YODEL

Technique vocale qui consiste à chanter en alternant rapidement la voix de tête et la voix de poitrine en corrélation avec le passage de voyelles d'avant à voyelles d'arrière. On utilise donc simultanément les oppositions de hauteur et de timbre. Exemples : les Pygmées d'Afrique centrale, les montagnards européens du Tyrol.

—> **JODEL**